



**CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL
MUSIQUE DANSE ART DRAMATIQUE**

REGLEMENT DES ETUDES

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I. DEROULEMENT DES ETUDES

page 3

- a) Eveil et initiation
- b) Définition du cycle
- c) Structuration du cursus diplômant
- d) Parcours personnalisé

II. EVALUATION

page 6

- a) Evaluation diagnostique
- b) Evaluation continue (formative)
- c) Evaluation de fin de cycle (sommative)
- d) Autres types d'évaluation

III. ORGANIGRAMME DES ENSEIGNEMENTS

page 7

- a) Organigramme
- b) Accompagnement
- c) Interventions en milieu scolaire
- d) Projets pédagogiques

IV. MUSIQUE

page 9

- a) Les disciplines de la Formation musicale page 9
- b) Les Disciplines instrumentales page 12
- c) Les Disciplines vocales page 16
- d) Les Pratiques collectives vocales page 17
- e) Les Pratiques collectives instrumentales page 20
- f) La Musique électroacoustique page 21
- g) Les Musiques Actuelles page 22

V. ART DRAMATIQUE

page 24

VI. DANSE

page 26

VII. TABLEAUX RECAPITULATIFS

page 29

- a) Contenu des Epreuves instrumentales et vocales des examens de fin de cycles
- b) Nature des évaluations instrumentales et vocales
- c) Conditions d'obtention des brevets, certificats et diplômes

Introduction :

Le présent règlement des études, réactualisé en février 2017, est le fruit d'une réflexion menée par l'établissement, conformément aux textes officiels : Schémas Nationaux d'orientation pédagogique de l'enseignement initial de la musique (avril 2008), de la danse (mars 2004), de l'art dramatique (2005) élaborés par la Direction Générale de la Création Artistique (DGCA) et de l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique.

Le Conservatoire de Nîmes, Conservatoire à Rayonnement Départemental de Musique, Danse et Art Dramatique, a vu son classement renouvelé en octobre 2015. C'est un établissement dont les missions sont définies par le Ministère de la Culture et de la Communication. A celles-ci, s'ajoutent les orientations spécifiques décidées par l'établissement et la collectivité qui seront précisées dans le projet d'établissement 2017-2022 en cours d'élaboration, présenté au Conseil Municipal de la Ville de Nîmes d'ici la fin de l'année 2017.

Les principaux axes de ce prochain projet d'établissement 2017-2022 sont à la base de l'élaboration de ce règlement des études :

- Affirmation de la pratique collective comme socle de la formation
- Développement de l'Action Culturelle du Conservatoire

Le règlement des études est un outil indispensable au bon fonctionnement de l'établissement et traduit de façon concrète les objectifs du Projet d'établissement. Les informations qui y sont consignées concernent aussi bien les élèves et leurs parents que les équipes pédagogiques et administratives. L'enseignement étant le cœur des missions d'un établissement artistique, son règlement en définit les contours précis qui s'appliquent à tous.

I. Déroulement des études

Dans sa mission d'enseignement artistique spécialisé dont l'objet principal est la formation des amateurs, le Conservatoire accompagne les élèves tout au long de leur formation et les aide à s'orienter dans leurs choix artistiques.

a- Eveil et Initiation:

L'éveil se veut d'associer étroitement musique et danse à travers une approche ludique. Il permet ainsi un éveil sensoriel global, sensibilise au monde sonore et installe les bases d'une certaine aisance et maîtrise corporelle. Il laisse toute liberté à l'enfant de s'orienter, par la suite, vers des études musicales ou chorégraphiques. L'éveil s'adresse aux enfants de 6 ans, l'initiation aux enfants de 7 ans. Ces phases ne constituent pas une entrée automatique en premier cycle.

b- Définition du cycle

Selon les directives des Schémas d'orientation pédagogique élaborés par la DGCA, les études musicales, chorégraphiques et théâtrales sont structurées, depuis 1984, en cycles d'apprentissage.

Un cycle est une période souple de formation (de deux à quatre ans généralement, sauf cas particuliers) qui permet à l'élève d'acquérir les compétences attendues en suivant son propre rythme d'apprentissage.

Les études au Conservatoire sont structurées en trois cycles de formation amateur et un cycle spécialisé dans les disciplines Musique et Danse.

c- Structuration du cursus diplômant

L'élève s'inscrit dans un cursus structuré en trois cycles qui lui permet de progresser à son rythme, selon ses appétences et compétences. Ce cursus, construit autour de compétences attendues en fin de cycles, l'accompagne et l'encadre tout au long de sa formation.

Les élèves désireux de s'engager vers une pratique renforcée et ouverte à la professionnalisation peuvent, dès le début du cycle III, se présenter à l'examen d'entrée en cycle spécialisé et préparer le Diplôme d'Etudes Musicales (DEM) ou le Diplôme d'Etudes Chorégraphiques (DEC). Le Conservatoire ne dispose pas d'un cursus spécialisé en Art Dramatique.

c-1 Premier Cycle

Conçu comme un tout cohérent, ce cycle est celui du choix de la discipline artistique et des apprentissages fondamentaux. Il permet à l'enfant de vivre :

- En musique : une première expérience à travers le chant choral, la formation musicale, voire une technique instrumentale de base et la découverte d'une pratique collective qu'il pourra développer en deuxième et troisième cycles.
- En danse : l'acquisition des éléments techniques de base, un approfondissement de la structuration corporelle et de l'expression artistique ainsi qu'une découverte des œuvres chorégraphiques.
- En art dramatique : une première découverte du théâtre, de l'exploration du jeu dramatique, un travail individuel et collectif permettant de se déterminer dans le choix de cette orientation.

Durée du Premier Cycle* : de 2 à 4 ans en Instrument
de 3 à 4 ans en Musique (hors Instruments) et en Danse
de 1 à 2 ans en Art Dramatique

* La durée d'un Cycle peut, sur décision de la Direction après avis de l'équipe pédagogique, être prolongée d'une année supplémentaire.

*Temps hebdomadaire de formation en Premier Cycle** :*

- *En Musique : de 2h à 3h30 (Pratique Collective, Formation Musicale et Instrumentale)*
- *En Danse : de 3h à 5h (Formation Musicale Danse ou Formation Musicale Générale comprise)*
- *En Art dramatique : 3h*

** Le temps hebdomadaire de formation se réfère au temps de cours proprement dit ; un temps d'entraînement personnel quotidien est non seulement requis mais essentiel à l'évolution positive de l'apprentissage.

c-2 Deuxième Cycle

C'est le cycle d'approfondissement des connaissances : il prolonge les acquis du premier cycle en permettant à l'élève d'accroître son expérience et ses savoir-faire, de développer son ouverture culturelle et ses aptitudes artistiques, d'acquérir une certaine autonomie et d'exprimer des choix quant à sa pratique. De même, sa capacité grandissante à tenir sa place dans une pratique collective participe de son éducation au sein du groupe en tant qu'élément dynamique.

Durée du Deuxième Cycle* : de 2 à 4 ans en Instrument

De 3 à 4 ans en Musique (hors Instruments) et en Danse

De 1 à 2 ans en Art Dramatique

*Temps hebdomadaire de formation en Deuxième Cycle** :*

- *En Musique : de 3h30 à 5h (Pratique Collective, Formation Musicale et Instrumentale)*
- *En Danse : de 5h30 à 7h30*
- *En Art dramatique : 6h*

A l'issue du deuxième cycle, l'élève peut obtenir un **Brevet d'Études**, attestant de son niveau musical (BEM), chorégraphique (BEC) ou théâtral (BET).

c-3 Troisième Cycle

Le troisième cycle est celui de l'affirmation des aptitudes artistiques et techniques. Aboutissement du cursus de formation, ce cycle permet une pratique autonome et épanouie de l'élève au sein des pratiques amateurs du territoire. Il est finalisé par l'obtention

- **D'un Certificat d'Études Musicales (CEM),**
- **D'un Certificat d'Études Chorégraphiques (CEC)**
- **D'un Certificat d'Études Théâtrales (CET)**

Définissant un haut niveau de pratique amateur, ce Certificat est délivré selon des conditions d'obtention définies par disciplines. *Voir tableau chapitre VII*

Durée du Troisième Cycle* : de 2 à 3 ans en Musique et en Danse

De 1 à 3 ans en Art Dramatique

*Temps hebdomadaire de formation en Troisième Cycle** :*

- *En Musique : de 5h30 à 7h (Pratique Collective, Formation Musicale et Instrumentale, Culture)*
- *En Danse : de 6h30 à 8h (hors stages)*
- *En Art dramatique : de 7h à 9h (hors stages)*

c-4 Cycle Spécialisé

Mis en place dans les disciplines musicales et chorégraphiques, ce cycle d'enseignement est destiné aux élèves qui manifestent une appétence reconnue pour des études plus poussées. En musique, il est ouvert dans toutes les disciplines dites « dominantes » et organisé sur une base régionale, en concertation avec les quatre autres établissements classés de l'ex-région Languedoc Roussillon. En Danse, il est ouvert dans les disciplines classique et contemporain entre 3 établissements en 2017 : le CRR de Perpignan, les CRD de Béziers et de Nîmes.

L'entrée dans ce cycle se fait sur examen organisé chaque année régionalement dans la dominante choisie par le candidat, en Instrument en Danse et en chant lyrique, et ouvert aux élèves après l'entrée en 3ème cycle.

Après l'admission, chaque élève est soumis aux obligations de cursus de l'établissement d'affectation. L'évaluation à l'examen de sortie se fait dans la dominante sur une base régionale.

En revanche, le diplôme complet (DEM ou DEC) reste actuellement attribué par l'établissement d'origine au vu des obligations complémentaires de formation propres à chacun de ces établissements.

Ce Cycle Spécialisé est finalisé par l'obtention

- **D'un Diplôme d'Etudes Musicales (DEM)**, délivré aux élèves envisageant de poursuivre des études musicales supérieures ou d'intensifier leur pratique, après obtention de 5 ou 6 unités de valeur.
- **D'un Diplôme d'Etudes Chorégraphiques (DEC)**, délivré aux élèves envisageant de poursuivre des études chorégraphiques supérieures ou d'intensifier leur pratique.

Durée du Cycle Spécialisé* : en Musique de 2 à 4 ans

En Danse de 2 à 4 ans

*Temps hebdomadaire de formation en Cycle Spécialisé** :*

- *En Musique : de 7h à 9h30*
- *En Danse: de 10h à 11h30*

d- Parcours personnalisé

Le parcours personnalisé peut être une alternative de formation au parcours diplômant quel que soit le cycle et pour n'importe quelle discipline (musique, danse, théâtre). Dans ce cadre, l'élève peut bénéficier d'une formation collective et individuelle d'une durée de un an, renouvelable sur avis de l'équipe pédagogique et de la direction et dans la mesure des places disponibles.

Cette formation, adaptée à la situation, doit faire l'objet d'un contrat de formation personnalisée établi entre l'élève, la famille pour l'élève mineur et l'équipe pédagogique. Ce parcours peut être une parenthèse dans le cursus diplômant, l'élève pouvant réintégrer son niveau de formation d'origine ; il peut aussi être la résultante d'une orientation définie et proposée par l'équipe pédagogique ou encore une réponse à une demande spécifique de formation liée au profil et au projet du postulant.

L'établissement délivre une attestation des enseignements et pratiques suivis.

En revanche, le parcours personnalisé ne peut donner lieu à aucun diplôme ni aucune récompense.

II. Evaluation

La notion même d'évaluation vaut tant pour le parcours diplômant que pour le parcours personnalisé : en effet, il ne peut y avoir formation sans évaluation, qu'elle soit diagnostique, formative ou sommative.

L'évaluation, plus proche des réalités de la formation et de ses objectifs, comme elle sera définie par le projet d'établissement, doit avoir pour objet le potentiel de l'élève à son entrée, ses différentes phases d'apprentissage et les compétences attendues en fin de cycle.

Elle permet, en outre, de le situer par rapport à lui-même et aux autres, de l'accompagner et de l'orienter au mieux tout au long de son apprentissage.

L'évaluation mise en place au conservatoire repose donc sur plusieurs processus :

a) Evaluation diagnostique

Tout élève s'inscrivant dans une discipline musicale, chorégraphique ou théâtrale fait l'objet d'un test ou d'un examen permettant aux équipes pédagogiques de l'évaluer :

- Le test d'entrée, pour un élève débutant, permet notamment de juger de sa motivation et de cerner tout élément qui entraverait le bon développement de l'enfant dans son choix d'apprentissage.
- L'examen d'entrée, pour un élève non débutant, permet de situer son niveau ainsi que son degré d'appétences afin de répondre au mieux à sa demande et à ne pas le mettre en difficulté.

Cette évaluation permet un échange préalable, entre l'équipe pédagogique et les familles, et donne l'occasion de réaffirmer l'exigence que requiert la formation au Conservatoire.

b) Evaluation continue (formative)

L'élève est évalué selon des critères communs à toutes les disciplines, mais aussi, selon des critères spécifiques à chacune d'entre elles.

Formative, elle ne sanctionne pas l'élève mais, à partir de situations factuelles, lui permet de recevoir des conseils afin de progresser au mieux : ces bilans réguliers l'accompagnent tout au long de sa formation.

Elle peut avoir comme support des bulletins trimestriels et s'exercer aussi lors de prestations publiques.

Pour ce, quatre critères d'évaluation communs à toutes les disciplines peuvent être utilisés :

- Le rapport de soi aux autres (socialisation)
- Le rapport de soi au répertoire (connaissance)
- Le rapport de soi à sa motivation (investissement)
- Le rapport de soi à sa pratique (progression)

c) Evaluation de fin de cycle (sommative)

L'examen de fin de cycle est une évaluation sommative : les compétences attendues et le niveau requis de l'élève sont évalués par un jury extérieur lors d'épreuves publiques. En effet, cet examen prend la forme d'une prestation publique, partie intégrante de la formation.

La prise en compte systématique de l'évaluation continue dans l'évaluation terminale permet l'articulation de regards différents et une globalité d'appréciation bénéfique à l'élève.

d) Autres types d'évaluation

Afin de compléter l'évaluation formative et sommative, d'autres types d'évaluation sont préconisés tels que l'auto-évaluation, la co-évaluation, l'évaluation d'un groupe par plusieurs enseignants de la même discipline ou d'autres.

III. Organigramme des Enseignements

a) Organigramme

Les Pratiques Collectives Vocales

- Chant choral 1er Cycle, intégré dans les cours de Formation Musicale
- Cursus Voix : Chœur Préparatoire, Chœur d'enfants, Chœur à voix égales, Jeune Chœur, Atelier Polyphonique « 1 par voix »
- Chœur Adulte

Les Pratiques Collectives Instrumentales

- Musique de chambre
- Orchestres Symphoniques
- Orchestres d'Harmonie
- Orchestres Bois
- Orchestres Cuivres
- Orchestres Cordes
- Ensembles Instrumentaux permanents d'esthétiques différentes
- Ensembles Instrumentaux composés pour des projets spécifiques et/ou ponctuels
- Ateliers poly instrumentaux de création et d'exploration sonore

La Formation Musicale

- Formation Musicale
- Formation Musicale Adultes
- Formation Musicale Adolescents Débutants (discipline en préfiguration)
- Culture Musicale
- Ecriture / Composition

Les classes à horaires aménagés en musique (CHAM)

Avec le Primaire, dominante vocale :

- Formation Musicale de CE1 à CM2
- Chant choral de CE1 à CM2

Avec le collège, dominante instrumentale :

- Formation Musicale de la 6ème à la 3ème
- Cursus instrumental ou vocal
- Ensemble instrumental

La Formation Instrumentale

Cordes

- Violon
- Alto
- Violoncelle
- Contrebasse

Bois

- Flûte traversière
- Hautbois
- Clarinette
- Basson
- Saxophone

Cuivres

- Trompette / Cornet
- Cor
- Trombone
- Tuba / Saxhorn / Euphonium

Instruments Polyphoniques

- Piano
- Harpe
- Percussion
- Guitare

Le Chant Lyrique

- Chant
- Atelier Lyrique et/ou Atelier « 1 par voix »

Les Musiques électroacoustiques

Les Musiques actuelles

- Cursus Musiques actuelles : ateliers, FM, Culture
- Perfectionnement instrumental
- Clavier
- Guitare électrique / Guitare basse électrique
- Batterie
- Voix

Danse

- Danse classique
- Danse contemporaine

Art Dramatique

- Théâtre
- Esthétiques théâtrales

b) L'accompagnement

- Accompagnement Instruments et Chant (46 heures)
- Accompagnement Danse (32 heures)

L'accompagnement fait partie intégrante de la formation de l'élève. L'accompagnateur est un enseignant à part entière, musicien pianiste ou percussionniste, qui participe au même titre que le professeur d'instrument, de chant ou de danse à la formation de l'élève.

Première expérience de la pratique collective, l'accompagnement doit être à la base d'une formation à l'écoute.

Une charte de l'accompagnement est à l'étude afin de replacer cette discipline à part entière au sein de l'offre de formation et d'organiser lisiblement, notamment pour les instruments et pour le chant lyrique, des permanences d'accompagnement auxquelles devront s'inscrire les élèves.

c) Les Interventions en Milieu Scolaire

Une seule intervention a été effectuée en 2016-2017 dans une école élémentaire publique à raison de 2 heures hebdomadaires; D'autres interventions sont en préfiguration dans les écoles primaires de la Ville et seront détaillées dans le projet d'établissement.

d) Les Projets pédagogiques

Pour toutes les disciplines, un projet pédagogique spécifique déclinera les grands axes du projet d'établissement en tenant compte de leurs particularités et en privilégiant la transversalité. Ces projets détailleront les attendus de chacun des cycles et la progression nécessaire.

IV. Musique

La formation proposée au Conservatoire est globale et s'articule autour d'une pratique collective régulière et obligatoire, socle de la formation, à laquelle peuvent s'ajouter un apprentissage instrumental et/ou vocal et des disciplines d'érudition facilitant l'acquisition du langage musical.

a) Les disciplines de la Formation Musicale

1. Formation Musicale

La Formation Musicale, dès le début du premier cycle, est indissociable de la Pratique Collective obligatoire, axe prioritaire du projet d'établissement. Aussi, la Formation Musicale intègre en Premier Cycle le Chant Choral et, en Deuxième Cycle, doit être entendue comme prolongement du Chant Choral ou de la Pratique Collective Instrumentale.

S'il désire suivre un parcours diplômant, un élève musicien ne peut arrêter le cursus de Formation Musicale qu'après validation de la fin du deuxième cycle. Par contre, s'il opte pour un parcours de pratiques collectives vocales au sein du chœur adulte, il peut en être dispensé après validation du Premier Cycle.

EVEIL et INITIATION			
Niveau	<i>niveau scolaire indicatif</i>	Temps de cours hebdomadaire	Activité proposée
éveil	<i>grande section maternelle</i>	0h45	Eveil artistique musical et sensoriel
initiation (éveil B)	<i>Cours Préparatoire</i>	0h45	

PREMIER CYCLE			
Niveau	<i>niveau scolaire indicatif</i>	Temps de cours hebdomadaire	Suivi des études
1C1A	<i>Cours Élémentaire 1</i>	1h30	Contrôle continu déterminant pour le passage au niveau supérieur.
1C2A	<i>Cours Élémentaire 2</i>	1h30	
1C3A	<i>Cours Moyen 1</i>	1h30	
1C4A	<i>Cours Moyen 2</i>	1h30	Contrôle continu, examen de mi-année, examen de fin de cycle.

Le passage dans le deuxième cycle est validé par la mention Bien ou très Bien à l'examen de fin de Premier Cycle. Sur proposition de l'enseignant, un élève de 1^{er} Cycle troisième année peut présenter la fin du 1^{er} Cycle.

GRANDS DEBUTANTS			
Cette formation a pour but d'accueillir des adolescents qui désirent commencer une Formation Musicale. La pédagogie développée dans ce cursus est adaptée à leur âge et à leurs acquis culturels. Les élèves qui le désirent peuvent, par la suite, intégrer le cursus traditionnel en début de Deuxième Cycle.			
Niveau	<i>niveau scolaire</i>	Temps de cours hebdomadaire	Suivi des études
GD A	<i>à partir de 6ème</i>	1h30	Contrôle continu déterminant pour le passage au niveau supérieur
GD B	<i>à partir de 6ème</i>	1h30	

ADULTES			
Ce cycle accueille des adultes qui désirent débiter ou se remettre à niveau en Formation Musicale. Les élèves qui le désirent peuvent, par la suite, intégrer le cursus traditionnel en début de Deuxième Cycle.			
Niveau	<i>âge minimal</i>	Temps de cours hebdomadaire	Suivi des études
Adultes 1	16 ans	1h30	Contrôle continu déterminant pour le passage au niveau supérieur
Adultes 2	16 ans	1h30	

DEUXIEME CYCLE			
Niveau	<i>niveau scolaire indicatif</i>	Temps de cours hebdomadaire	Suivi des études
2C1A	<i>Classe de Sixième</i>	2h	Contrôle continu déterminant pour le passage au niveau supérieur
2C2A	<i>Classe de Cinquième</i>	2h	
2C3A	<i>Classe de Quatrième</i>	2h	Contrôle continu déterminant pour le passage au niveau supérieur
2C4A	<i>Classe de Troisième</i>	2h	Contrôle continu, examen de mi-année, examen de fin de cycle.
<p>A l'issue du deuxième cycle de Formation Musicale, l'élève obtient un Brevet d'Etudes Musicales (BEM).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les mentions Très Bien et Bien permettent l'accès en troisième Cycle • La mention Assez Bien permet de valider la fin d'un deuxième cycle mais non l'entrée en troisième Cycle. 			

TROISIEME CYCLE			
L'accès est facultatif pour les élèves choisissant l'orientation vers le CEM (Certificat d'Etudes Musicales) à dominante vocale ou instrumentale. Les élèves se présentant en Cycle Spécialisé instrumental ou vocal doivent être en mesure d'intégrer ce cycle.			
Niveau	<i>niveau scolaire indicatif</i>	Temps de cours hebdomadaire	Suivi des études
3C (1 ^{ère} année*)	<i>Classe de Troisième ou Seconde</i>	3h	Contrôle Continu, Examen validant l'UV dominante ; Obtention du CEM selon conditions
3C (2 ^{ème} année)	<i>Classe de Seconde, Première ou Terminale</i>	3h	

* Un élève peut se présenter à l'examen terminal dès la première année après avis du professeur et selon les résultats obtenus lors du contrôle continu et de l'examen de mi-année.

CYCLE SPECIALISE		
<p>Le Cycle Spécialisé de Formation Musicale s'adresse à tous ceux qui désirent se spécialiser dans les domaines de la lecture et de l'audition en lien avec leur projet personnel. Il leur permettra également d'approfondir leurs connaissances de l'analyse et de la culture musicale ainsi que de l'écriture et de l'accompagnement nécessaire à une pratique confirmée. Il permettra aussi de préparer les élèves du Conservatoire à l'entrée dans les établissements de formation à la pédagogie de la Formation Musicale ainsi que dans d'autres établissements supérieurs.</p> <p>L'entrée en Cycle Spécialisé de Formation Musicale se fait sur examen, et après étude du dossier par la direction. Cet examen est préparé par quelques semaines de cours.</p> <p>Le cycle se déroule en un ou deux ans et se conclut par un examen spécifique.</p> <p>L'Unité de Valeur (UV) Dominante de Formation Musicale (FM) peut être suivie seule, ou bien complétée par d'autres UV dans le but d'obtenir le Diplôme d'Etudes Musicales (DEM) de Formation Musicale.</p> <p>Dans ce deuxième cas, les autres disciplines obligatoires sont : Culture Musicale, Ecriture (cours spécifiques pour ce cursus) et Pratique collective vocale ou instrumentale.</p>		
Niveau	Temps de cours hebdomadaire	Suivi des études
CS FM (1 ^{ère} année)	3h	Contrôle Continu Examen blanc
CS FM (2 ^{ème} année)	3h	Contrôle Continu Examen terminal validant l'UV

2. Ecriture, Composition

La classe d'écriture/composition accueille, d'une part, les élèves de cycle spécialisé de Formation Musicale en un cours spécifique et, d'autre part, d'autres élèves portant un intérêt à la discipline. Selon les besoins et les attentes de l'élève, il est possible, même sans être inscrit en Cycle Spécialisé de Formation Musicale de suivre le cours spécifique ; Il est aussi possible de suivre les deux cours.

Module d'écriture/composition pour les élèves de cycle spécialisé FM (Module de 2h)	Module d'écriture/composition pour les autres élèves (Module de 1h45)
Durée hebdomadaire : cours collectif de 1h30 et un rendez-vous individuel de 30 min.	Durée hebdomadaire : cours collectif de 1h et un rendez-vous individuel de 40/45 min.
Cours théoriques sur de grandes thématiques : Le son, la voix, les instruments, procédés harmoniques, procédés polyphoniques, etc.	
Projets personnels : Travaux libres apportés par l'élève et liés à son projet, en rapport avec l'écriture, la composition ou l'arrangement.	
Harmonisation au clavier avec deux objectifs : Harmoniser de manière cohérente un texte musical de toute époque et de tout genre et accompagner au piano un chanteur ou un instrumentiste sur le texte en question. Travaux d'invention : à partir d'un matériau musical donné, l'élève apprend à utiliser les techniques de développement et réalise une création.	Projets transversaux : Collaboration avec les pratiques collectives de l'établissement (chœurs, orchestres, formations de musique de chambre) : orchestration, arrangement ou composition.

3. Culture Musicale

Unité de valeur du Cycle 3 de FM 2 semestres	Unité de valeur du Cycle spécialisé de FM 3 semestres	Module facultatif 3 ans
cours obligatoire pour les élèves à raison de 2 sessions indépendantes en contenu et en évaluation.	cours obligatoire pour les élèves à raison de 3 sessions indépendantes en contenu et en évaluation.	pour les adultes mélomanes, les étudiants préparant des concours spécifiques (Cefedem, Dumi, métiers du son, etc.)
chaque session de 10 à 12 séances d'1 h 30, réparties sur un semestre		2 h hebdomadaires
Evaluation		
contrôle continu et une épreuve écrite en fin de session (termes à définir, questionnaire sur partition, commentaire d'écoute)	contrôle continu et une épreuve écrite en fin de session (chiffrage de choral, questionnaire sur partition d'orchestre, commentaire d'écoute)	Evaluation continue au semestre à raison de 3 épreuves (commentaire d'écoute, devoir et analyse, d'un dossier écrit et son exposé en cours).
Le programme des 2 sessions indépendantes est détaillé dans la fiche discipline « culture musicale »		parcours chronologique du Moyen Age à nos jours.

b) Les Disciplines Instrumentales

Parcours de découverte instrumentale

Les élèves en Initiation ou en Premier Cycle ne bénéficiant pas encore d'une pratique instrumentale peuvent se voir proposer un parcours de découverte instrumentale par des professeurs du Conservatoire. Ce parcours, sous forme d'ateliers collectifs de quelques semaines chacun, peut permettre à l'enfant de se déterminer concrètement dans le choix d'un instrument grâce à une réelle appréhension physique et d'en apprécier plus précisément les possibilités et les contraintes liées à son étude.

Ces ateliers ne donnent pas lieu à une présélection des élèves par les professeurs. Les conditions d'admission dans les classes instrumentales sont identiques pour tous les candidats.

Admission dans les classes instrumentales

Elle est en fonction des capacités d'accueil dans les classes concernées ainsi que de l'âge minimal ou maximal du candidat. Elle se fera :

- pour l'admission en cours de cursus : sur examen (deux morceaux au choix représentatifs du niveau atteint et, éventuellement, un déchiffrage.)
- pour l'entrée en Initiation ou en 1^{er} cycle : test préalable consistant en une rencontre avec l'élève afin d'en vérifier la motivation et de lui expliquer les prérequis (présence d'un instrument à la maison, travail personnel, etc...)

L'admission dans les classes instrumentales peut se faire généralement à partir de 6 ans, sauf exceptions liées aux contraintes physiques de l'instrument comme la guitare (8-9 ans), la percussion (7 ans) ou la flûte ou la trompette (8 ans)

Initiation

Elle permet aux enfants, dans la limite des places disponibles et de leurs capacités physiques, de débiter l'étude d'un instrument. Leur admission est soumise à un test.

Durée	âge	Temps de cours hebdomadaire	Suivi des études	Validation de l'année d'Initiation
1 an	de 6 à 7 ans	0h30	contrôle continu avis de l'enseignant	Sur avis de l'enseignant
Discipline complémentaire obligatoire		Formation Musicale niveau Initiation ou 1 ^{er} Cycle comprenant du Chant Choral		
A l'issue de cette année d'initiation, l'élève peut intégrer le premier cycle sur avis de l'enseignant ou être orienté vers une autre discipline, au besoin				

Premier Cycle					
Cycle d'observation et de détermination , ces premières années doivent être considérées comme une période probatoire lors de laquelle une réorientation pourrait éventuellement être proposée dans le cas où l'élève rencontrerait des difficultés excessives ou ferait preuve d'un réel manque de motivation.					
Niveau	Durée*	Age indicatif	Temps de cours hebdomadaire	Suivi des études	Validation de fin de cycle
1C1	de 2 à 4 ans	de 6 à 11 ans	0h30 Chaque année	contrôle continu	Cf tableaux page 29
1C2				Examen fin de cycle	
1C3					Mention TB ou B
1C4					
Disciplines complémentaires obligatoires			Formation Musicale niveau 1C2A minimum		
			Chant Choral 1er cycle intégré dans la FM ou/et Pratique Collective Instrumentale ou Chorégraphique		

Deuxième Cycle					
					Conduisant au BEM
Cycle d'apprentissage de l'autonomie					
Niveau	Durée*	Age indicatif	Temps de cours hebdomadaire	Suivi des études	Validation de fin de cycle
2C1	de 2 à 4 ans	de 11 à 15 ans	0h45 Chaque année	contrôle continu avis de l'enseignant	
2C2					
2C3				Examen fin de cycle	Mention TB ou B
2C4					
Disciplines complémentaires obligatoires			Formation Musicale 2ème Cycle Pratique Collective Instrumentale ou Chorégraphique		
			Disciplines complémentaires souhaitées		

*Le Premier et le Deuxième Cycles se déroulent chacun en 4 ans, voire, exceptionnellement et sur décision de la Direction après avis de l'équipe pédagogique, d'une 5^{ème} année supplémentaire.

Toutefois, les élèves peuvent se présenter à l'examen de fin de 1^{er} ou de 2^{ème} cycle à partir de la deuxième année du cycle sur proposition des professeurs, et doivent se présenter obligatoirement à partir de la 4^{ème} année dans le cycle.

Un jury composé de la Direction et d'un spécialiste extérieur invité, se prononce lors d'un examen public, sur l'admission dans le cycle suivant (1^{er} et 2nd cycle). Sa décision, souveraine, est motivée par la connaissance et la prise en compte de l'évaluation continue de l'élève.

Orientation en 3^{ème} Cycle amateur ou Cycle spécialisé

Les élèves après leur admission en 3^{ème} cycle choisissent sur avis des enseignants entre le cursus conduisant au CEM (certificat d'études musicales) et le Cycle Spécialisé, cursus renforcé, conduisant au DEM (diplôme d'études musicales).

Troisième cycle				Conduisant au CEM
Niveau	Durée**	Temps de cours hebdomadaire	Suivi des études	Obtention de l'UV
3C1A	De 2 à 3 ans	1h Chaque année	contrôle continu	Mention TB ou B examen de fin de cycle
3C2A			contrôle continu	
3C3A			contrôle continu,	
Disciplines complémentaires obligatoires			Formation Musicale	
			Pratique Collective Instrumentale (chaque année)	
			Culture Musicale	

**Les élèves peuvent se présenter à l'examen de fin de 3^{ème} cycle à partir de la deuxième année du cycle sur proposition des professeurs, et doivent se présenter obligatoirement à partir de la 3^{ème} année dans le cycle.

Un jury composé de la Direction et d'un spécialiste extérieur invité, se prononce lors d'un examen public sur l'obtention de l'U.V. dominante en 3^o cycle. Sa décision, souveraine, est motivée par la connaissance et la prise en compte de l'évaluation continue de l'élève.

La Musique de Chambre

Discipline complémentaire facultative en 3^{ème} Cycle, obligatoire pour les pianistes et guitaristes et pour tous les élèves en Cycle spécialisé

Autre pratique collective instrumentale possible, la musique de chambre développe des compétences particulières propres à s'épanouir dans une pratique amateur future.

Appelé "chambriste", le musicien spécialiste de la musique de chambre s'intéresse à un large répertoire qui couvre des esthétiques et des courants très variés. Il s'agit d'une pratique collective non dirigée pour des groupes d'instrumentistes ou/et de chanteurs allant du duo au « nonet » (groupe de 9). Sous la conduite de l'enseignant, les élèves sont amenés à construire une interprétation collective de ces œuvres, en mobilisant leur culture, leur écoute et à partir de leurs échanges.

Cycle Spécialisé				Conduisant au DEM
Niveau	Durée	Temps de cours hebdomadaire	Suivi des études	Obtention de l'UV
CS1	De 2 à 3 ans	1h15	contrôle continu	Mention TB à l'examen terminal
CS2		1h15	contrôle continu	
CS3		1h15	contrôle continu	
Disciplines complémentaires obligatoires			Formation Musicale 3 ^{ème} Cycle	
			Pratique Collective Instrumentale ou vocale (chaque année)	
			Musique de Chambre (chaque année)	
			Culture Musicale	
			Option Complémentaire (voir tableau récapitulatif)	

Ce cycle d'enseignement est destiné aux élèves qui manifestent une appétence reconnue pour des études musicales plus poussées. Il est ouvert dans toutes les disciplines dites « dominantes » et organisé sur une base régionale en concertation avec les quatre autres établissements classés de l'ex-région Languedoc Roussillon.

L'entrée dans ce cycle se fait sur examen organisé chaque année régionalement dans la dominante choisie par le candidat et ouvert aux élèves après l'entrée en 3^{ème} cycle.

Une fois admis, chaque élève est soumis aux obligations de cursus de l'établissement d'affectation. L'évaluation terminale (à partir de la deuxième année) fait également l'objet d'un examen régionalisé dans la seule dominante.

En revanche, le diplôme complet (DEM) reste attribué par l'établissement d'origine au vu des obligations complémentaires de formation qui lui sont propres.

➤ **Compléments d'information sur le 3^{ème} Cycle et le Cycle Spécialisé**

- Un élève ne peut se présenter à l'évaluation terminale, dans la dominante la 1^{ère} année de 3^{ème} cycle ou de Cycle Spécialisé, sauf exception.

- Par contre, tout élève peut être maintenu dans l'établissement dans la limite de 3 ans de 3^{ème} cycle. S'il n'obtenait pas de récompense diplômante à l'issue de trois ans, il peut bénéficier exceptionnellement d'années supplémentaires de formation.

- Les diplômes CEM et DEM sont attribués, ou non, après appréciation de la formation globale de l'étudiant par le Conseil Pédagogique sous la responsabilité du directeur.

- Des enseignements antérieurs, suivis dans des établissements reconnus, peuvent être pris en compte pour la validation des UV ou UE complémentaires, après présentation et examen des justificatifs.

c) Les Disciplines Vocales

La formation vocale peut être appréhendée

- par une formation diplômante, individuelle et collective, en classe de Chant Lyrique.
- par un parcours collectif diplômant ou non diplômant en chant choral (*voir Pratiques Collectives vocales*)

Le Chant Lyrique

L'admission en classe de chant lyrique est soumise aux conditions suivantes :

- **Conditions d'âge**

Minimum 16 ans pour les filles, 18 ans pour les garçons.

Moins de 30 ans pour les débutants.

Âge maximum dans la classe : 40 ans.

- **Test d'entrée pour les débutants ou Examen pour les non débutants**

Une rencontre avec les professeurs est prévue au cours de la semaine précédant la rentrée. Les candidats à l'examen d'entrée ont la possibilité de préparer celui-ci avec les professeurs lors de séances de travail hebdomadaires.

Les candidats doivent s'assurer au préalable de leurs disponibilités pour participer, dès leur admission au sein de la classe de chant aux disciplines complémentaires obligatoires, dont la pratique collective vocale.

Initiation			
Durée	Temps de cours hebdomadaire	Suivi des études	Passage en 1 ^{er} cycle
1 à 2 ans	Cours collectif 1h environ	contrôle continu	
			Sur avis de l'enseignant
Disciplines complémentaires obligatoires		Formation Musicale 1 ^{er} cycle	
		Pratique Collective Vocale (atelier)	

Les parcours de formation diplômant :

Le parcours diplômant de formation vocale diffère du parcours de formation instrumentale par une durée plus courte des cycles. Cependant, les principes de bases en sont les mêmes.

Outre un cours de chant individuel, plusieurs disciplines complémentaires au sein de l'établissement sont obligatoires à chaque étape de progression des différents cycles :

- Pratique collective: chaque élève doit participer, chaque année, à un atelier collectif réservé aux élèves de la classe, atelier qui peut être ouvert à des chanteurs extérieurs, ou, en cas d'impossibilité motivée, à un autre ensemble vocal du Conservatoire.
- Formation Musicale

Cycle 1			
Durée	Temps de cours hebdomadaire	Suivi des études	Passage en 2 ^{ème} cycle
2 à 3 ans	30 mn	contrôle continu	Cf. tableaux page 29
			Mention TB ou B à l'examen de fin de cycle
Disciplines complémentaires obligatoires		Formation Musicale de 1 ^{er} cycle à valider (ou examens d'exemption)	
		Pratique Collective Vocale (atelier)	

Cycle 2			
Conduisant au BEM			
Durée	Temps de cours hebdomadaire	Suivi des études	Passage en 3° cycle
2 à 3 ans	45 mn	contrôle continu	Cf. tableaux page 29
			Mention TB ou B à l'examen de fin de cycle (la mention AB suffit pour le BEM mais pas pour entrer en Cycle 3)
Disciplines complémentaires obligatoires		Formation Musicale 2 ^{ème} cycle	
		Pratique Collective Vocale (atelier)	
Cycle 3			
Conduisant au CEM			
Durée	Temps de cours hebdomadaire	Suivi des études	UV à valider
2 à 3 ans	1 h	contrôle continu	Cf. tableaux page 29
			Mention TB ou B à l'examen de fin de cycle
Disciplines complémentaires obligatoires		Formation Musicale de 2nd cycle à valider	
		Pratique Collective Vocale (atelier)	
Cycle spécialisé			
Conduisant au DEM			
<p>Ce cycle d'enseignement est destiné aux élèves qui manifestent une appétence reconnue pour des études musicales plus poussées. Il est ouvert dans toutes les disciplines dites « dominantes » et organisé sur une base régionale en concertation avec les quatre autres établissements classés de l'ex-région Languedoc Roussillon.</p> <p>L'entrée dans ce cycle se fait sur examen organisé chaque année régionalement dans la dominante choisie par le candidat et ouvert aux élèves après l'entrée en 3ème cycle.</p> <p>Une fois admis, chaque élève est soumis aux obligations de cursus de l'établissement d'affectation. L'évaluation terminale (à partir de la deuxième année) fait également l'objet d'un examen régionalisé dans la seule dominante.</p> <p>En revanche, le diplôme complet (DEM) reste attribué par l'établissement d'origine au vu des obligations complémentaires de formation qui lui sont propres.</p>			
Durée	Temps de cours hebdomadaire	Suivi des études	Obtention de l'UV chant lyrique
2 à 3 ans	1h15	contrôle continu	Mention TB à l'examen de fin de cycle
Disciplines complémentaires obligatoires		Formation et Culture Musicales de 3 ^{ème} cycle à valider	
		Atelier 1 par voix + 2 Projets collectifs de réalisation	

d) Pratiques Collectives vocales

1. Généralités

Chaque élève inscrit au Conservatoire, et quel que soit son parcours de formation, doit s'inscrire dans une pratique collective régulière. L'offre en pratique collective proposée par le Conservatoire est variée et s'adresse à tous les niveaux et à tous les âges. Généralement associée à la dominante choisie par l'élève elle s'ouvre également vers de nouvelles esthétiques et vers des champs expérimentaux.

Un élève inscrit à la fois dans un parcours musical et chorégraphique peut être, s'il le souhaite, dispensé de pratique collective vocale ou instrumentale.

2. Les pratiques collectives vocales proposées

Au-delà d'ensembles vocaux spécifiques (ateliers lyriques, chœurs adolescents en préfiguration, etc...) ou réunis pour des projets ponctuels, les pratiques collectives vocales s'organisent autour d'un Cursus Voix (enfants, adolescents, jeunes adultes) et d'un Chœur mixte Adulte.

Les pratiques collectives vocales peuvent être choisies sans l'obligation de suivre une discipline instrumentale. Toutefois, et dans une volonté de formation de musiciens autonomes, ces pratiques collectives vocales sont accompagnées de cours de Formation Musicale jusqu'à la validation d'un Premier Cycle.

Elles peuvent aussi faire l'objet d'un parcours de formation en soi d'une durée totale de 6 à 11 ans, appelé le Cursus Voix.

Le Cursus Voix		
<p>Le cursus Voix pour les enfants et adolescents a pour objectif de transmettre une formation vocale et musicale basée sur la pratique du chant choral. Il permet de débiter un travail vocal dès l'âge de 7 ans, d'apprendre à chanter seul et avec d'autres et de développer son oreille polyphonique à travers divers répertoires. Afin d'accéder aux cycles supérieurs, l'élève devra passer des auditions ou des examens pour lesquels il sera préparé par l'ensemble des enseignants. Le Cursus Voix peut aboutir à différentes ouvertures : chanter dans un chœur de très bon niveau, entrer dans une classe de chant, entrer dans une classe de direction d'ensembles vocaux ou utiliser les compétences vocales dans des formations supérieures à l'enseignement de la musique.</p>		
<p>Conditions d'admission en Cursus Voix Après un test vocal organisé en septembre, les candidats admis seront répartis dans l'un des chœurs, en fonction de leur âge et de leur maturité, et seront ensuite orientés dans un cours de formation musicale</p>		
Cycle 1		
Durée	Chœur	Passage en 2 ^{ème} cycle
2 à 4 ans	Chœur préparatoire 1h par semaine pour les CE1-CE2 ou Chœur d'enfants 1h30 par semaine pour les CM1-CM2 ou Chœur à voix égales (cycle 1+2) 1h30 par semaine pour les collégiens Pour les garçons ayant mué : Jeune Chœur ou Chœur Adulte.	Mention Très Bien ou Bien à l'examen de fin de cycle
Disciplines complémentaires obligatoires		Formation Musicale*
		Technique vocale* (dernière année de fin de cycle)

Cycle 2			Conduisant au BEM
Durée	Chœur	Passage en 3 ^o cycle	
2 à 4 ans	Chœur à voix égales (cycle 1+2) 1h30 par semaine pour les collégiens ou Jeune Chœur (cycle 1+2+3) 1h30 par semaine : Collège et lycée Pour les garçons ayant mué : Jeune Chœur ou Chœur Adulte.	Mention Très Bien ou Bien à l'examen de fin de cycle	
	Disciplines complémentaires obligatoires	Formation Musicale* Technique vocale* ou chant	
Cycle 3			Conduisant au CEM
Durée	Chœur	Validation de l'U.V.	
2 à 3 ans	Jeune Chœur (cycle 1+2+3) 1h30 par semaine : Collège et lycée ou Atelier polyphonique	Mention Très Bien ou Bien à l'examen de fin de cycle	
	Disciplines complémentaires obligatoires	Formation Musicale* Chant	

* Ces cours prennent en partie comme support pédagogique le répertoire choral travaillé dans l'année par les chœurs.

Le Chœur Adulte
<p>Conditions d'admission au Chœur adulte</p> <p>Limite d'âge : Âge minimum d'entrée dans le cycle: 15/16 ans Examen d'entrée organisé en septembre (<i>voir détails sur document spécifique</i>) Durée : De 1 à 3 ans renouvelable chaque année, après audition.</p>
<p>Objectifs</p> <p>Le chœur du Conservatoire a pour objectif de transmettre aux personnes motivées par le Chant choral, une formation globale complète et de qualité dans le but de former de bons amateurs éclairés et autonomes.</p>
<p>Organisation hebdomadaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chœur 2h - Formation Musicale 1h30 <p>N.B: Seules les personnes ayant validé une fin de cycle 1 en Formation Musicale seront dispensées de ce cours, si elles le souhaitent.</p> <p>Organisation mensuelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chant en atelier polyphonique un par voix

e) Les pratiques collectives instrumentales

1. Généralités

Chaque élève inscrit au Conservatoire, et quel que soit son parcours de formation, doit s'inscrire dans une pratique collective régulière. L'offre en pratique collective proposée par le Conservatoire est variée et s'adresse à tous les niveaux et à tous les âges. Généralement associée à la dominante choisie par l'élève elle s'ouvre également vers de nouvelles esthétiques et vers des champs expérimentaux.

Un élève inscrit à la fois dans un parcours musical et chorégraphique peut, s'il le souhaite, être dispensé de pratique collective vocale ou instrumentale.

2. Les pratiques collectives instrumentales proposées

- **Musique de chambre :** Discipline complémentaire facultative en 3^{ème} cycle, obligatoire pour les pianistes et guitaristes, et pour tous les élèves inscrits en Cycle Spécialisé. Chaque groupe d'élèves, constitué en formation, est sous la responsabilité d'un même enseignant pendant l'année scolaire.
- **Orchestres Symphoniques :** les orchestres symphoniques sont constitués selon les projets ; ils peuvent donc s'adresser à des élèves de niveaux instrumentaux différents. Les orchestres symphoniques fonctionnent par année scolaire.
- **Orchestres Vents :** les orchestres vents fonctionnent généralement sur l'année scolaire ; ils peuvent s'adresser à des élèves de niveaux instrumentaux différents.
- **Orchestres Cordes:** les orchestres cordes fonctionnent à l'année scolaire; ils s'adressent à des élèves instrumentistes généralement de même cycle, et ce, dès la première année du premier cycle.
- **Ensembles Instrumentaux:** des ensembles instrumentaux sont constitués à l'année ou sur projet semestriel, souvent axés autour d'une famille instrumentale.
- **Ensembles Instrumentaux composés pour des projets spécifiques:** dans le cadre de projets pédagogiques et artistiques proposés par les enseignants, axés sur une esthétique précise, la création, l'improvisation ou l'exploration sonore par exemple, des ensembles instrumentaux peuvent être constitués. La durée des séances est définie par les enseignants lors de leur élaboration.
- **Projets ponctuels collectifs pour les pianistes**

f) Les Musiques Electroacoustiques

Généralités

La classe de « Musiques électroacoustiques », classe appelée aussi « Composition électroacoustique », est ouverte à tous ceux qui, passionnés par l'univers multiple des sons, souhaitent s'initier et apprendre; jouer, inventer et réaliser. C'est l'apprentissage d'une musique non-écrite.

L'enseignement porte sur une pratique de la musique électroacoustique pour le concert, individuellement et collectivement (musiques acousmatiques, interactives, improvisation libre) et l'interprétation des musiques pour hautparleurs ou musiques mixtes en interaction avec les instruments.

Il porte aussi, de manière collective, sur l'improvisation libre au moyen des instruments électroniques et traditionnels, et sur les techniques de la composition musicale associée à l'ordinateur.

Il est vivement conseillé de posséder son propre ordinateur portable et de connaître les bases (traitement de texte, Internet) de son utilisation.

On y prépare un cursus de composition musicale.

Conditions d'admission

C'est principalement un cursus adulte, mais il reste ouvert aux 15 - 18 ans après entretien avec l'équipe pédagogique.

L'entrée dans la classe de composition électroacoustique est sous la forme d'un entretien avec l'équipe pédagogique qui vérifie : le sentiment des intervalles mélodiques et harmoniques, la reconnaissance des timbres instrumentaux et propose un commentaire d'écoute de 2 fragments d'œuvres du répertoire électroacoustique.

Pour les élèves de plus de 18 ans se présentant pour la première fois au Conservatoire, l'entretien sera l'occasion d'une présentation de travaux personnels déjà réalisés.

Organisation du cursus

Le cursus de composition électroacoustique s'organise en trois cycles.

L'enseignement commence par l'acquisition des fondamentaux de cette pratique, ce par une initiation aux outils de base à la réalisation d'une composition originale.

Tout part de la prise de son.

Ensuite divers logiciels y sont explorés, soit pour la transformation du son, le jeu en temps réel, soit pour la mise en place d'un projet de composition et son orchestration.

Un accent particulier y est mis sur l'acquisition de notions d'acoustique et de psycho-acoustique musicales.

Une formation musicale spécifique est y pratiquée qui s'appuie sur le développement de l'écoute (solfège des objets sonores et relevés d'œuvres du répertoire), ainsi qu'une approche différente des cultures musicales liées aux répertoires électroacoustiques des XX et XXIe siècles, savants et populaires.

Le passage d'un cycle à l'autre se fait et au moyen d'une évaluation continue trimestrielle, de contrôles de connaissances sous la forme d'un commentaire d'écoute (module complémentaire) et d'un examen de fin de cycle (modules principal et associé) où une mention est délivrée par le jury.

g) Les Musiques Actuelles

Généralités

L'étude des musiques actuelles se fait par le biais d'ateliers collectifs dans lesquels les différents styles musicaux sont abordés. Ces ateliers sont complétés par une UV de formation musicale, d'un cours d'instrument (dans la mesure du possible) et d'UV d'ouverture tel que le piano pour les instrumentistes non polyphoniques et la musique assistée par ordinateur, et ce à partir du cycle 2.

Pour chaque élève, la formation a pour but d'accéder à une autonomie tant au niveau amateur que professionnel.

Conditions d'admission

L'admission en classe de musiques actuelles est soumise aux conditions suivantes :

- ❖ **Conditions d'âge** : Minimum 14 ans, Maximum : 28 ans
- ❖ **Conditions générales** : Avoir déjà une expérience de jeu en groupe et un niveau instrumental le permettant

Examen d'entrée :

- Epreuve instrumentale devant jury : pièce en groupe au choix du candidat, issue du répertoire des musiques actuelles, mettant en valeur son instrument et n'excédant pas 5 minutes. Le candidat pourra être accompagné d'un groupe de musiciens n'excédant pas 4 personnes ou d'un playback audio.
- Entretien avec le Jury qui portera sur le parcours du candidat, sur sa motivation, ses disponibilités ainsi que sur ses connaissances musicales.

Les Coursus

Tous les cycles s'organisent autour du cours collectif (Atelier). Ce cours permet l'apprentissage des différents styles de musiques, des techniques et codes qui les caractérisent.

Premier Cycle				
Objectifs : - Apprentissage des fondamentaux normés de la culture musiques actuelles amplifiées (bases techniques instrumentales, posture, vocabulaire, Fondamentaux en théorie tonale et rythmique) - Construire une méthode de travail en vue de l'autonomie dans l'apprentissage				
Durée	Age indicatif	Temps de cours hebdomadaire	Suivi des études	Validation de fin de cycle
de 2 à 3 ans	14 ans Et +	- UV pratique collective (environ 2h)	contrôle continu	Cf. tableaux page 29
		- UV Formation musicale 1 (environ 2h) - Cours d'instrument (1/2 h) - piano complémentaire pour les élèves ne pratiquant pas un instrument polyphonique (guitare, clavier)	Examen de fin de cycle	Mention TB ou B (la mention AB ne permet pas l'accès en 2 nd cycle)

Deuxième Cycle					Conduisant au BEM
<ul style="list-style-type: none"> - Développer l'autonomie - Approfondissement théorie - Maîtrise d'un savoir faire suffisant pour conduire des répétitions de manière efficace 					Objectifs :
Durée	Age indicatif	Temps de cours hebdomadaire	Suivi des études	Validation de fin de cycle	
de 2 à 3 ans	16 ans Et +	<ul style="list-style-type: none"> - UV pratique collective (environ 2h) - UV Formation musicale 1 (environ 2h) - Cours d'instrument (1/2 h) - piano complémentaire pour les élèves ne pratiquant pas un instrument polyphonique (guitare, clavier) 	contrôle continu	Cf. tableaux page 29	
			Examen de fin de cycle	Obtention du BEM Mention TB, B ou AB la mention AB ne permet pas l'accès en 3 ^{ème} cycle	
Troisième Cycle					Conduisant au CEM
<ul style="list-style-type: none"> - Dépasser les normes enseignées au profit d'un jeu personnel - Développer un projet artistique personnel - S'intégrer dans le champ de la pratique musicale en amateur - Approfondissement des connaissances et des pratiques 					Objectifs :
de 2 à 3 ans	17 ans Et +	<ul style="list-style-type: none"> - UV pratique collective (environ 2h) - UV Formation musicale / Création 3 (environ 2h) - Cours d'instrument (1h) - piano complémentaire pour les élèves ne pratiquant pas un instrument polyphonique (guitare, clavier) - UV de Musique Assistée par Ordinateur - Projet personnel et accompagnement artistique 	contrôle continu	Cf. tableaux page 29	
			Examen de fin de cycle	Obtention du CEM Mention TB ou B	
Troisième Cycle Spécialisé					Conduisant au DEM
<ul style="list-style-type: none"> - Dépasser les normes enseignées au profit d'un jeu personnel - Développer un projet artistique personnel - S'intégrer dans le champ de la pratique musicale en amateur - Approfondissement des connaissances et des pratiques 					Objectifs :
1 à 3 ans 1 an minimum renouvelable	17 ans Et +	<ul style="list-style-type: none"> - UV pratique collective (environ 2h) - UV FM / Création 3 (environ 2h) - Cours d'instrument (1h) - UV Cours de piano complémentaire pour les élèves ne pratiquant pas un instrument polyphonique. - UV Cours de Musique Assistée par Ordinateur - Projet personnel et accompagnement artistique - Mémoire de culture 	contrôle continu		
			Examen de fin de cycle	Obtention du DEM Mention TB	

V. Art Dramatique

a) Généralités

L'enseignement proposé prend en compte les écritures contemporaines comme les pièces classiques, l'interdisciplinarité et l'observation du monde. Le travail collectif y est primordial. La découverte du théâtre d'aujourd'hui fait partie intégrante de l'enseignement ; les élèves sont donc très régulièrement encouragés à se rendre à des spectacles et des rencontres avec les artistes sont souvent proposées.

Un élève déterminé et suffisamment disponible peut parcourir les 3 cycles d'enseignement en 3 ans. Et s'il convient de préserver la possibilité de redoublements, aucun élève ne doit rester plus de 6 ans dans la section d'art dramatique.

b) Conditions d'admission

- **Conditions d'âge**

Minimum 15 ans / Âge maximum : sans restriction

Afin de permettre un apprentissage organisé et rigoureux du théâtre sans limite d'âge supérieure, il est proposé aux adultes de suivre l'enseignement proposé en suivant le cursus mais en veillant néanmoins à ce que la dynamique collective de travail ne soit pas freinée par une hétérogénéité des âges et des motivations.

- **Stage d'entrée et constitution des groupes**

Une rencontre avec le professeur est prévue au cours de la semaine précédant la rentrée. L'accès à la classe d'art dramatique se fait à l'issue d'un stage de quatre semaines durant lequel les élèves à partir de 15 ans et sans restriction d'âge maximum devront tout à la fois :

- préparer une scène dialoguée du répertoire contemporain avec pour partenaire un « ancien »
- participer chaque semaine à une séance collective réunissant anciens et nouveaux élèves.

Ce système permet d'avoir le temps de voir tous les prétendants s'investir dans un travail collectif mais aussi plus individuel et se donner (ou non) les moyens de répondre aux exigences de cet enseignement.

A l'issue de ce stage, une audition concernant tous les élèves est organisée afin de constituer 3 groupes cohérents d'une douzaine d'élèves répartis en fonction de leur cycle et de leur âge. Une personnalité extérieure au conservatoire (comédien, metteur en scène, auteur...) est conviée à cette audition.

c) Organisation du cursus

Premier Cycle				
Cycle de détermination , ce premier cycle s'organise autour d'une séance hebdomadaire durant laquelle les élèves découvrent les règles particulières du « jeu » théâtral : approche des notions d'espace scénique, de personnage, de situation dramatique, enjeu du texte théâtral et exigence du travail en groupe.				
Durée	Age indicatif	Temps de cours hebdomadaire	Suivi des études	Validation de fin de cycle
1 à 2 ans	à partir de 15 ans	3 h	contrôle continu	
			Examen de fin de cycle - présentation publique d'un travail collectif - une scène dialoguée.	Mention TB ou B (la mention AB ne permet pas l'accès en 2 ^{ème} cycle

Deuxième Cycle					Conduisant au BET
Le Deuxième cycle, Enseignement des bases , s'articule en 2 cours, l'un réservé au travail collectif et l'autre, animé par un autre enseignant consacré à la découverte de nouvelles esthétiques et/ou un temps consacré au travail de scènes.					
Durée	Age indicatif	Temps de cours hebdomadaire	Suivi des études	Validation de fin de cycle	
1 à 2 ans	16 ans Et plus	6 h	contrôle continu		
			Examen de fin de cycle - présentation publique d'un travail collectif - 2 scènes dialoguées (l'une classique, l'autre contemporaine) - lecture à voix haute d'un texte en prose + validation du module en lien avec le cours sur les esthétiques théâtrales.	Mention TB ou B la mention AB ne permet pas l'accès en 3 ^{ème} cycle*	

Troisième cycle					Conduisant au CET
Le Troisième cycle de l' Approfondissement des acquis , contient au minimum 2 cours hebdomadaires de 3 heures, l'un réservé au travail collectif et l'autre, animé par un autre enseignant consacré à la découverte de nouvelles esthétiques et un temps consacré au travail de scènes et au développement d'un projet personnel.					
Durée	Age indicatif	Temps de cours hebdomadaire	Suivi des études	Validation de fin de cycle	
1 à 3 ans	17 ans Et plus	8 à 9 h	contrôle continu		
			Examen de fin de cycle - présentation publique d'un travail collectif - 2 scènes dialoguées (l'une classique, l'autre contemporaine) - lecture à voix haute d'un texte en vers - validation d'un module en lien avec le cours sur les esthétiques théâtrales - présentation d'un projet personnel.	Mention TB ou B la mention AB ne permet pas la validation du CET*	

Les cours hebdomadaires obligatoires sont ponctuellement complétés par un **cours complémentaire** ouvrant sur d'autres pratiques et esthétiques théâtrales (écriture, études des courants théâtraux, théâtre corporel...). Ce cours est facultatif en 1^{er} cycle et devient obligatoire en 2^{ème} et 3^{ème} cycle.

* Sur avis des enseignants et après accord de la direction, un élève ayant obtenu la mention Assez Bien peut bénéficier d'une année supplémentaire dans le deuxième ou le troisième cycle.

VI. Danse

a) Respect de la réglementation

L'enseignement de la danse au Conservatoire respecte la loi n° 89-468 du 10 juillet 1989 sur la qualification des enseignants et les conditions d'exploitation d'une salle de danse à des fins d'enseignement.

Un certificat médical attestant de la capacité de l'élève à la pratique de la danse est requis à chaque rentrée scolaire. Il doit être fourni lors de la constitution du dossier d'inscription ou de réinscription.

b) Conditions d'admission

Tests d'entrée pour les nouveaux élèves débutants à partir de 8 ans sous forme d'un cours en septembre.

Examen d'entrée pour les élèves non débutants.

Âge minimal d'entrée : 6 – 7 ans en Initiation et 8 ans en 1^{er} cycle.

c) Organisation des cursus

Tout enfant, à partir de 6 ans, peut suivre un cours d'éveil et à partir de 7 ans d'un cours d'initiation à la danse en fonction des places disponibles. A l'issue de l'année d'initiation et en fonction de l'âge, l'élève peut être admis en premier cycle sur avis des enseignants.

Eveil			
Durée	âge	Temps de cours hebdomadaire	Suivi des études
1 an	6 ans	1h	contrôle continu avis de l'enseignant
Initiation			
1 an	7 ans	1h	contrôle continu avis de l'enseignant

La formation en Danse se déroule en 3 cycles. A chaque fin de cycle, l'élève passe un examen public devant un jury composé du directeur du conservatoire et d'un spécialiste titulaire du Certificat d'Aptitude dans chacune des disciplines, Danse classique ou Danse Contemporaine.

Premier Cycle				
Cycle d'observation				
Durée	Niveau	âge	Temps et nombre de cours hebdomadaire	Suivi des études
De 3 à 4 ans	1C1	A partir de 8 ans	2h (2 cours)	contrôle continu et examen en interne chaque année
	1C2		3h30 (3 cours)	
	1C3		4h (3 cours)	
Examen de fin de cycle sur scène devant un jury ouvert au public			Une variation imposée et une création chorégraphique réalisée par l'élève	
			Les mentions TB et B valident le passage au deuxième cycle	
Discipline complémentaire obligatoire			Formation Musicale 1h30/semaine en 1C1 et 1C2. Facultatif en 1C3.	

A partir du 2^{ème} Cycle, le temps hebdomadaire de cours peut varier légèrement d'une année à l'autre suivant l'organisation annuelle de la classe.

Deuxième Cycle				
Apprentissage de l'autonomie				
*Lors des évaluations intra-cycles de 2 ^{ème} année, les élèves sont orientés par les enseignants, dans leur choix d'une discipline dominante (D) et d'une discipline complémentaire (C), classique ou contemporaine.				
Conduisant au BEC				
Durée	Niveau	âge	Temps et nombre de cours hebdomadaire	Suivi des études
De 3 à 4 ans	2C1	A partir de 11 ans	5h30 (4 cours)	contrôle continu et examen en interne chaque année
	2C2*		6h (4 cours)	
	2C3		6h30 (3D+1C)	
Examen de fin de cycle sur scène devant un jury ouvert au public			Une variation imposée et une création chorégraphique réalisée par l'élève La mention TB, B ou AB permet l'obtention du BEC La mention AB ne valide pas le passage au troisième cycle**	
Discipline complémentaire obligatoire en 2C3			Formation Musicale danseur 1h hebdomadaire A valider pour le BEC	

**Sur avis des enseignants et après accord de la direction, un élève ayant obtenu la mention Assez Bien peut bénéficier d'une année supplémentaire dans le deuxième cycle.

❖ Orientation en 3^{ème} Cycle :

Les élèves après l'entrée en 3^{ème} cycle choisissent sur avis des enseignants entre le cursus conduisant au CEC (certificat d'études chorégraphiques) et le Cycle Spécialisé, cursus renforcé, conduisant au DEC (diplôme d'études chorégraphiques).

Troisième Cycle				
Conduisant au CEC				
Durée	Niveau	âge	Temps et nombre de cours hebdomadaire	Suivi des études
De 2 à 3 ans	3C1	A partir de 14 ans	6h30/7h (3D+1C)	contrôle continu et examen en interne chaque année
	3C2		6h30/7h (3D+1C)	
Examen de fin de cycle sur scène devant un jury ouvert au public			variation imposée et une création chorégraphique réalisée par l'élève La mention TB et B permet l'obtention du CEC	
Discipline complémentaire obligatoire en 3C1			Culture chorégraphique et anatomie 20 séances de 2h A valider pour le CEC	

Le cycle d'enseignement spécialisé est destiné aux élèves qui manifestent une appétence reconnue pour des études chorégraphiques plus poussées. Il est ouvert en danse classique et contemporaine et organisé sur une base régionale, résultat d'une concertation entre trois établissements contrôlés de l'ex-région Languedoc Roussillon.

L'entrée et la sortie dans ce cycle se fait sur examen organisé chaque année régionalement dans la dominante choisie par le candidat et ouvert aux élèves après l'entrée en 3^{ème} cycle.

Après l'admission, chaque élève est soumis aux obligations de cursus de l'établissement d'affectation. L'évaluation à l'examen de sortie (à partir de la deuxième année) se fait dans la dominante sur une base régionale.

Par contre le diplôme complet (DEC) reste actuellement attribué par l'établissement d'origine au vu des obligations complémentaires de formation propres à chaque établissement.

Cycle spécialisé				Conduisant au DEC
Durée	Niveau	âge	Temps et nombre de cours hebdomadaire	Suivi des études
De 2 à 3 ans	CS1	A partir de 14 ans	10h (4D+2C)	contrôle continu
	CS2		10h (4D+2C)	
Examen de fin de cycle sur scène devant un jury ouvert au public			variation imposée et une création chorégraphique réalisée par l'élève Seule la mention TB permet l'obtention de l'UV du DEC	
Disciplines complémentaires obligatoires			A valider pour le CEC En CS1 : Culture chorégraphique et anatomie 50h annuelles séances de 2h à 3h En CS2 : Culture musicale 1h30/semaine	

Compléments d'information sur le 3^{ème} Cycle et le Cycle Spécialisé

- Un élève ne peut se présenter à l'évaluation terminale, dans la dominante, la 1^{ère} année de 3^{ème} cycle.
- Par contre, tout élève peut être maintenu dans l'établissement dans la limite de 3 ans de 3^{ème} cycle. S'il n'obtenait pas de récompense diplômante à l'issue de trois ans, il peut bénéficier exceptionnellement d'années supplémentaires de formation.
- Les diplômes CEC et DEC sont attribués, ou non, après appréciation de la formation globale de l'étudiant par le Conseil Pédagogique sous la responsabilité du directeur.
- Des enseignements antérieurs, suivis dans des établissements reconnus, peuvent être pris en compte pour la validation des UV ou UE complémentaires, après présentation et examen des justificatifs.

Obtention du DEC :

Le Diplôme d'études chorégraphiques pourra être obtenu à partir de la 2^{ème} année de suivi du cycle spécialisé.

VII. Tableaux Récapitulatifs

a) Schéma des épreuves instrumentales et vocales des examens de fin de cycles

Les examens de fin de cycle instrumental ou vocal (épreuve terminale) se composent d'épreuves devant un jury présidé par la directrice ou par le directeur adjoint chargé des études et au moins 1 spécialiste de la discipline, extérieur à l'établissement.

Contenu du programme pour les instruments

➤ **Cycle 1** (durée de l'épreuve 10 mn maximum)

Un morceau à choisir dans une liste de 3, proposée par les enseignants, et publiée 6 semaines de cours avant l'examen

ou

1 morceau imposé choisi par la direction parmi 2 propositions faites par les enseignants, et publiée 6 semaines de cours avant l'examen.

N.B. : L'une ou l'autre de ces 2 possibilités pour l'examen de fin de 1^{er} cycle sera commune à tous les enseignants d'une même discipline

Le morceau imposé peut être complété par un morceau au choix du candidat, dans la limite du temps maximum imparti (10 minutes).

➤ **Cycle 2** (durée de l'épreuve 15 mn maximum)

Un morceau imposé (choisi par la direction parmi 2 propositions des enseignants et publié 6 semaines de cours avant l'examen)

et

Un morceau au choix d'une autre esthétique

➤ **Cycle 3** (durée de l'épreuve 20 mn maximum)

1 morceau imposé (choisi par la direction parmi au moins 2 propositions des enseignants et publié 6 semaines de cours avant l'examen) + 2 morceaux au choix complétant le programme

➤ **Cycle Spécialisé** (durée de l'épreuve 20 mn maximum)

Un morceau imposé (choisi par la direction parmi au moins 2 propositions des enseignants et publié 6 semaines de cours avant l'examen) + 2 morceaux au choix complétant le programme

Dès 2018, l'examen terminal de Cycle Spécialisé (instruments et chant lyrique) suivra les modalités mises en place en concertation avec les quatre autres établissements classés de l'ex-région Languedoc Roussillon.

Pour les disciplines Chant lyrique, Voix, Musiques actuelles, Formation Musicale, Danse, Art dramatique, les épreuves spécifiques respectent globalement les durées ci-dessus.

b) Tableau récapitulatif des évaluations instrumentales ou vocales

Année	Suivi des études	évaluation continue trimestrielle*			ratio de notation coefficient	
		T1	T2	T3	Contrôle continu	Examen de fin de cycle
Initiation						
Init. 1	contrôle continu avis de l'enseignant	oui	oui	oui	100%	
1er cycle						
1C1	contrôle continu avis de l'enseignant	oui	oui	oui	100%	
1C2	contrôle continu avis de l'enseignant	oui	oui	oui	100%	
1C3	contrôle continu avis de l'enseignant présentation examen possible (avis des enseignants)	oui	oui	oui	100%	
		oui	oui	indicatif	50%	50%
1C4	contrôle continu, examen de fin de cycle	oui	oui	indicatif	50%	50%
2ème cycle						
BEM						
2C1	contrôle continu avis de l'enseignant	oui	oui	oui	100%	
2C2	contrôle continu avis de l'enseignant	oui	oui	oui	100%	
2C3	contrôle continu avis de l'enseignant présentation examen possible (avis des enseignants)	oui	oui	oui	100%	
		oui	oui	indicatif	40%	60%
2C4	contrôle continu, examen de fin de cycle	oui	oui	indicatif	40%	60%
3ème cycle						
CEM						
3C1	contrôle continu avis de l'enseignant	oui	oui	oui	100%	
3C2	contrôle continu avis de l'enseignant	oui	oui	indicatif	20%	80%
3C3	contrôle continu, examen de fin de cycle	oui	oui	indicatif	20%	80%

* L'échelle d'appréciation sur 4 utilisée pour l'évaluation trimestrielle correspond aux mentions :

1/4 insuffisant

2/4 Assez bien

3/4 Bien

4/4 très bien

c) Conditions d'obtention des Brevets, Certificats et Diplômes

MUSIQUE

BEM : Brevet d'Etudes Musicales (fin de deuxième cycle)

Dominante	FM	Pratiques Collectives
Mention AB, B ou TB à l'examen terminal de 2 ^{ème} Cycle	Mention B ou TB de l'examen fin du 1 ^{er} cycle	Avoir suivi, tout au long du cursus, une pratique collective instrumentale ou vocale. (cf page 16 et 17)

CEM : Certificat d'Etudes Musicales (fin de troisième cycle)

Dominante INSTRUMENTALE ou VOCALE

Dominante	FM et Culture	Pratiques Collectives
Mention B ou TB à l'examen terminal de 3 ^{ème} Cycle	Mention B ou TB de l'examen fin du 2 nd cycle de FM Validation d'une année de Culture Musicale	Avoir suivi, tout au long du cursus, une pratique collective instrumentale ou vocale. (cf page 16 et 17)

Dominante FORMATION MUSICALE

Dominante	Option complémentaire	Pratiques Collectives
Mention B ou TB à l'examen terminal de 3 ^{ème} Cycle	valider une année de Culture Musicale, d'écriture ou de musiques électro-acoustiques	Avoir suivi, tout au long du cursus, une pratique collective instrumentale ou vocale. (cf page 16 et 17)

Dominante MUSIQUES ACTUELLES

Dominante	FM	Pratiques Collectives
Mention B ou TB à l'examen terminal de 3 ^{ème} Cycle dont le Projet personnel	valider la FM2 musiques actuelles	Avoir suivi l'atelier Cycle 3 (répertoire)

Dominante MUSIQUES ELECTRO-ACOUSTIQUES

Electro-acoustique	Analyse fonctionnelle	Pratiques Collectives
Mention B ou TB à l'examen terminal (UE 3) Et Projet personnel	Mention B ou TB à l'examen terminal (UE4)	Validation d'un Module associé d'improvisation libre

DEM : Diplômes d'Etudes Musicales (fin du cycle spécialisé)

Dominante INSTRUMENTALE ou VOCALE

(Examen d'entrée régional et examen de sortie en préfiguration)

dominante	FM	Culture	Pratiques collectives	Option complémentaire
Mention TB à l'examen régional	Mention B ou TB à l'examen terminal de 3 ^{ème} Cycle	valider un cours de Culture Musicale	Valider, <u>chaque année</u> de 3 ^{ème} Cycle Spécialisé, 2 pratiques collectives instrumentales et/ou vocales en petits et grands ensembles	valider une année de chant, ou 2 ^{ème} instrument ou électroacoustique ou écriture ou Musiques actuelles ou ensemble vocal, etc...

Dominante FORMATION MUSICALE

dominante	Culture	Ecriture	Pratiques collectives
mention TB à l'examen terminal	Valider 2 sessions trimestrielles indépendantes	Valider le cours d'écriture spécifique	Avoir suivi, tout au long du cursus, une pratique collective instrumentale ou vocale. (cf page 16 et 17)

Dominante MUSIQUES ACTUELLES

(Examen d'entrée régional et examen de sortie en préfiguration)

dominante	FM	Pratiques collectives	Option complémentaire
mention TB à l'examen régional	valider la FM3 musiques actuelles	Valider l'atelier Cycle3 (répertoire) + Projet personnel	Piano complémentaire

Dominante MUSIQUES ELECTRO-ACOUSTIQUES

dominante	Mémoire	Analyse fonctionnelle	Pratiques Collectives
Mention TB à l'examen terminal (UE 5) Et projet personnel	Lié au Projet personnel	Mention B ou TB à l'examen terminal (UE 6)	Validation d'un Module associé d'improvisation libre

DANSE

BEC : Brevet d'Etudes Chorégraphiques (fin de deuxième cycle)

Dominante	Formation Musicale Danse
Mention AB, B ou TB à l'examen terminal de 2 ^{ème} Cycle	Suivre 2 ans de FMG en 1 ^{er} cycle

CEC : Certificat d'Etudes Chorégraphiques (fin de troisième cycle)

Dominante Classique ou Contemporain	FM	Culture Chorégraphique	Anatomie
Mention B ou TB à l'examen terminal de 3 ^{ème} Cycle dans la dominante	valider 2 ans de FM en 1 ^{er} cycle + module FMD 2 ^{ème} cycle	valider le module de Culture Chorégraphique	Valider le module d'Anatomie

DEC : Diplôme d'Etudes Chorégraphiques (fin du cycle spécialisé)
(Examen d'entrée et de sortie mutualisés entre 3 conservatoires)

Dominante Classique ou Contemporain	FM Danse	Culture Chorégraphique Culture Musicale Danse	Anatomie	Projet personnel
Mention TB à l'examen terminal de 3 ^{ème} Cycle dans la dominante	valider la fin du 2 ^{ème} Cycle FMD mention B ou TB	valider les 2 modules de Culture Chorégraphique et de Culture Musicale Danse	Valider le module d'Anatomie	Composition en autonomie présentée en public

ART DRAMATIQUE

BET : Brevet d'Etudes Théâtrales (fin de deuxième cycle)

Dominante	Module complémentaire
Mention AB, B ou TB à l'examen terminal	Esthétiques théâtrales

CET : Certificat d'Etudes Théâtrales (fin de troisième cycle)

Dominante	Projet personnel
Mention B ou TB à l'examen terminal	Projet personnel présenté en public et valider par le jury à l'examen terminal